

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-01

Département du Pas-de-Calais *****

Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer ******

Canton de Boulogne Sud L'an deux mille vingt et un, Le 04 février 2021 à 18h,

Date de convocation : Le 23 janvier 2021 Date d'affichage : Le 23 janvier 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Valérie DELATTRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Emilie LISSE
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

3/19

<u>Absent</u>:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

Répartition financière CLSH Mutualisé

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente que le Centre de loisirs de l'année 2020 a été mutualisé avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne.

Il a été déterminé que le coût moyen d'un enfant pour une semaine est de 54,14€.

Au vu des effectifs d'enfants baincthunois et contevillois pendant les Centres de loisirs sans hébergement, les communes de Baincthun et de Conteville-lès-Boulogne devraient verser respectivement à la Capelle-les-Boulogne :

REÇU EN PREFECTURE le 01/03/2021

	BAINCTHUN	LA CAPELLE-LES BOULOGNE	CONTEVILLE-LES BOULOGNE	TOTAL
BAINCTHUN DOIT A	1. 在一次,如何特别的基本中的(C. A.A.S.)	4 818.46 €		4 818.46 €
LA CAPELLE DOIT A	0 €			0 €
CONTEVILLE DOIT A	541.40 €	1 028.66 €		1 570.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant la perception de ces sommes.

Le Conseil Municipal : les Membres présents, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

> La Capelle-Les-Boulogne, le 08 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :